

Renvoi au comité de salut public du rapport du représentant Bezard de la conduite héroïque du citoyen Mathis dans la nuit du 9 thermidor, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public du rapport du représentant Bezard de la conduite héroïque du citoyen Mathis dans la nuit du 9 thermidor, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22490_t1_0017_0000_15

Fichier pdf généré le 09/07/2021

fût, est tombé, avec sa tête infâme, sur l'échafaud qu'il vous destinait, et il ne reste plus de ce scélérat ambitieux et hardi, que le nom impur d'un traître à la patrie, à l'univers entier.

Continués, citoyens représentans. Punissés avec la même force tous les coupables. Suivés tous les fils de ces trames, de toutes ces intrigues contre-révolutionnaires, et comptés sur notre secours, sur notre vie même pour vous seconder. Notre existence est à la patrie. Vous en êtes les pères, les dispensateurs. Vous nous donnez l'exemple d'un courage, d'une fermeté inconnus aux Romains. Nous l'imiterons.

LEFEVRE, PLAYOUT (*agent nat.*), DUVIVIER, WARÉE (*vice-présid.*), DENOEU (*secrét.*), CAFFIN, C. NOËL (*agent de la comm^{ion} de commerce et approvisionnement de la Républ.*), J.J. SCELLIER (*j. de paix*), GUESNEL (*assesseur*), FOURMENTIER (*receveur de distr.*), FALCON (*assesseur*), RENARD (*assesseur*), MOSEL l'aîné (*assesseur*), NEVIN (*receveur des postes*).

22

Les membres de la société révolutionnaire d'Orléans (1) témoignent les mêmes sentimens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les membres de la sté popul. et révol. d'Orléans, à la conv.; 12 therm. II] (3).

Représentans

La République est sauvée; des tirans d'un genre nouveau sont reconnus; déjà ils n'existent plus et leurs complices ont payé leurs forfaits. Soyez fermes à votre poste. Suivez le fil du labyrinthe, et frapés tout conspirateur.

Les amis de la patrie sont rassemblés dans cette enceinte; ils attendent le signal pour voler au secours de la représentation nationale. et ils jurent tous de lui faire un rempart de leurs corps. La république triomphera, ou nous serons ensevelis sous ses ruines, la Convention nationale sera sauvée, ou nous périrons avec elle.

S. et F.

LOTTIN (*secrét.-trésorier*), Fr^s-cl^{de} LANDRÉ (*ex-présid.*), ROBILLARD, GUISSON (*présid.*), GRANGER, FRIGNON, (*membre du c. de corresp.*), BARBÉ (*secrét. du c. de corresp.*), COCHIN (*membre du c. de corresp.*), MUSDOY (*vice-secrét.*), S^b PERCHERON (*ex-secrét.*).

(1) Loiret.

(2) P.-V., XLII, 282. Bⁿ, 17 therm. (suppl¹); *Ann. patr.*, n^o DLXXIX; *J. Paris*, n^o 578; *J. Fr.*, n^o 676; *J. Sablier*, n^o 1 472; *M.U.*, XLII, 237; *C. Eg.*, n^o 712.

(3) C 314, pl. 1 258, P. 46.

23

Un membre [BEZARD] rend compte du fait suivant à la Convention nationale.

Dans la nuit du 9 thermidor, le chef de la 3^e légion de Paris (le citoyen Mathis) parcourait sur les 9 heures du soir les divers postes de la légion qu'il commande : arrivé près de la maison de la mairie, il trouva nombre de citoyens sous les armes qu'il ne reconnut pas; il leur demanda par quel ordre ils étoient assemblés dans une légion dont il étoit le chef : ils lui répondirent que c'étoit de l'ordre de la commune. Il leur représenta qu'ils étoient trompés; il exhiba les ordres de la Convention : tous se mirent à crier avec lui, *vive la République ! vive la Convention nationale !* Il fut prévenu qu'il falloit visiter l'intérieur de la cour; à peine entré, il n'y trouva que des assassins qui fondirent sur lui à coups de sabre et de baïonnettes, lui arrachèrent ses ordres et son porte-feuille, et lui cassèrent son épée sur la figure; son cheval blessé s'abattit, et Mathis, couvert de 21 blessures, fut traîné dans cet état en prison, d'où il ne fut tiré qu'à 5 heures du matin par de braves gendarmes, et porté chez une citoyenne rue du Colombier. Il ajoute qu'il a vu hier ce fatal défenseur de la représentation nationale, et qu'il y a lieu d'espérer qu'aucune de ses blessures ne sera mortelle.

Il demande la mention honorable de la conduite courageuse de Mathis au procès-verbal, dont il lui sera envoyé un extrait, ainsi que l'insertion au bulletin de correspondance; il demande aussi que le comité de salut public prenne des renseignemens positifs sur l'état de Mathis, et les circonstances qui ont accompagné l'événement dont il s'agit.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin de la conduite de Mathis dans la nuit du 9 thermidor; ordonne qu'extrait du procès-verbal lui sera envoyé, et au surplus renvoie à son comité de salut public (1).

[On applaudit avec transport].

24

Un membre [Roger DUCOS] donne connoissance à la Convention nationale d'une adresse du citoyen Eudes, marchand fruitier, père de 14 enfans, depuis 20 ans locataire dans la maison nationale ci-devant dite des pages, auquel il a été donné congé

(1) P.-V., XLII, 283. Minute de la main de Bezard. Décret n^o 10 181. Reproduit dans Bⁿ, 28 therm. (2^e suppl¹); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 366; *J. Sablier*, n^o 1 470; *J. Paris*, n^o 578; *F.S.P.*, n^o 392; *M.U.*, XLII, 220-221; *Débats*, n^o 680, 244-245; *J. Lois*, n^o 674; *C. univ.*, n^o 943; *Audit. nat.*, n^o 676; *Mess. Soir*, n^o 670^[bis]; *Ann. R.F.*, n^o 242; *C. Eg.*, n^o 713; *J. Perlet*, n^o 677; *J.S.-Culottes*, n^o 532.